MAIRIE DE SOTTEVAST
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026
PROCES VERBAL

Date de convocation : 16 septembre 2026
Date d'affichage : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 dont 1 *Pouvoir-(s)*

L'an **deux mille vingt-six** le 23 septembre 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2121-7 à 2121-34).

Présents :
M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, M. Richard CORNILLE, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, Mme Marine LECONTE, Mme Magalie AMBROIS, M. Gwenaël LELONG, M. Thomas VOISIN, M. Guillaume DUCHEMIN, Mme Pauline LACOUTURE, Mme Justine HAIRON, M. Emmanuel COTTEBRUNE, M. LETULLIER Eric, Mme LETERRIER Sophie

Absents excusés :
Mme Françoise BAILEY a donné pouvoir à Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY
Formant la majorité des membres en exercice
M. Marc LALANDE a été désigné secrétaire de séance

DCM 47-2026 Décision modificative pour changement d'imputation

Une rectification doit être apportée au budget 2026, la subvention versée par la région pour la chaudière bois n'est pas amortissable car elle a permis de financer un investissement non amortissable. Elle doit donc être imputée au compte 1322 au lieu du compte 1312.

- Un mandat au compte 1312 de 32 000 €
- Un titre au compte 1322 de 32 000 €

Et pour pouvoir passer ces écritures il faut faire la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
DI – 1312 Subvention région		32 000 €
DI – 231-31 MAM	32 000 €	

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la décision modificative.

DCM 48-2026 Participation 2026 au FSL (fonds de solidarité pour le logement)

Piloté par le Département, le FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2018-2024) et priorise les projets ou actions de rénovation, notamment énergétique, des habitats, de prévention contre les expulsions locatives, de réponses adaptées pour les personnes privées de logements autonomes.

Ce fonds permet d'accompagner les Manchois lors de l'accès dans un nouveau logement ou pour leur permettre de se maintenir dans leur logement et c'est également un dispositif particulièrement sollicité pour lutter contre la précarité énergétique.

Les conditions de renouvellement sont les suivantes :

- 0.60 € par habitant x 1495 = **897 €**

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Autorise le maire à procéder au renouvellement 2026 de l'adhésion au FSL et à verser la participation de **897 €**.

DCM 49-2026 Convention avec le Trident, revalorisation du montant

Depuis 2022 la commune de Sottevast a intégré le dispositif RN13 proposé par le Trident, scène nationale de Cherbourg en Cotentin. Il s'agit de proposer à la population de la commune plusieurs actions :

- Programmation de spectacles
- Mise en place de bus pour les déplacements
- Mise en place d'une billeterie
- Communication des différents évènements
- Organisation de 3 comités de pilotages
- etc……..

Depuis plusieurs années le Trident est confronté à une inflation importante que ce soit sur le coût des spectacles ou sur les frais de fonctionnement.
Pour toutes ces raisons le Trident souhaite réévaluer la participation de la ville de Sottevast à hauteur de 5 000.00 €.

Un avenant sera fait en ce sens et signé par tous les partenaires.

Le conseil municipal valide l'avenant à
14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sophie LETERRIER)

DCM 50-2026 Création d'un emploi permanent pour le scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent, au service scolaire, en raison des missions suivantes : assister le professeur des écoles dans ses tâches, surveiller la cour, mettre les enfants à la sieste, assurer le service au réfectoire, assurer un rôle d'animateur pour le service périscolaire en lien avec la ligue, assurer les entretiens des bâtiments publics...

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/11/2026 un emploi permanent d'agent des écoles relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 22h33 / 35.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De créer un emploi permanent sur le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour assister le professeur des écoles dans ses tâches, surveiller la cour, mettre les enfants à la sieste, assurer les le service au réfectoire, assurer un rôle d'animateur pour le service périscolaire en lien avec la ligue, assurer les entretiens des bâtiments publics… à temps non complet à raison de 22h33 / 35 à compter du 01/11/2026.
- Dit que le tableau des emplois sera ainsi modifié.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif

DCM 51-2026 Mise en place d'une astreinte pour le service technique

Réflexion sur la mise en place d'une astreinte :

- Période : du lundi au lundi
- Nombre de personnes concernées : 4
- Montant de l'indemnité d'astreinte : 150 €
- Indemnité kilométrique selon le barème des impôts
- Si intervention : récupération des heures

PAS DE DELIBERATION, A PASSER AVANT AU COMITE DU CENTRE DE GESTION

DCM 52-2026 Convention de partenariat pour un réseau partagé de bibliothèques

La présente convention a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat entre le département de la Manche (via sa bibliothèque départementale), le groupement de communes et les communes.

Après avoir pris connaissance de la convention monsieur le maire propose au conseil municipal de passer au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- Devis LEBAUDY bloc hydraulique épareuse 5 974.52 € TTC
- Devis LEBAUDY réparation porte tracteur 703.98 € TTC (assurance)
- Devis ILLUMINATIONS SERVICES décos de Noël 5 778 € TTC
- Devis NEEZ TP remplissage des bâches incendie 912 € TTC
- Devis NEEZ TP éparage chemins ruraux 3 120 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

- **Administratif :** Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses
- **Social**
  - Demande de création d'un local jeunes
  - Plan communal de sauvegarde (PCS) : la communauté d'agglomération doit adopter une 1ère version du PICS (plan intercommunal de sauvegarde) avant la fin de l'année 2026. Le PICS regroupera les PCS des 6 communes qui en ont l'obligation.

- **Communication**
  - Cartographie de la commune en 3D
  - Présentation de l'évolution du site informatique et prévisions pour 2027
  - Newsletter en cours : relecture à la mi-octobre et revoir tableau de répartition pour la distribution.

- **Travaux**
  - Les travaux d'aménagement de l'accès dans le cimetière sont commencés.
  - Achat de stores occultants pour le centre de loisirs
  - Isolation phonique de la salle d'arts plastiques qui est trop bruyante
  - Planifier un parcours pour l'entretien des haies sur la commune
  - Marc LALANDE a été désigné « correspondant tempête » pour la commune, la formation correspondante a été mise en place par le SDEM, elle s'est déroulée le 09/09/2026.

◈ Scolaire

- Création d'un poste, pour agent déjà en contrat avec augmentation de son quota horaire (besoin ATSEM)
- Rentrée, pas de problème particulier. Effectifs légèrement en baisse (seulement 12 PS mais quelques inscriptions nouvelles en élémentaire)
- La ligue de l'enseignement est chargée de faire un diagnostic sur la pause méridienne (lundi 21 et jeudi 24 septembre avec observation de tous les moments de la pause méridienne + entretien individuel pour chaque agent + entretiens enseignantes + parents (par la coordo du pole des politiques éducatives de la ligue, Maud Brelet)
- Centre loisirs : à la demande de Nicolas Kolovrat, nouveau directeur, réunion de commission scolaire le 13 octobre (invitations arriveront bientôt) pour bilan été. Le centre de loisirs a un projet de graff sur les murs de la cour, le Maire a donné son accord pour taguer ces murs lors de ce projet avec un graffeur.

◈ Sports et animations - associations

- Le rassemblement des sidecars s'est très bien passé, aucun débordement et un grand respect des lieux. Le public a apprécié de pouvoir échanger avec eux.
- Réunion des présidents d'association le 12 octobre 2026
- Il y a eu une bonne participation au forum des associations
- Conseil municipal des jeunes : afin de renouveler le conseil municipal des élections vont avoir lieu prochainement.

Infos diverses

- Recrutement suite au départ en retraite de Gilles PICQUENOT : Christophe DUBOIS a été recruté pour un poste au service technique.
- Pot de départ de Gilles le 2 octobre 2026 à 18 h 30 salle de l'élan rural
- Relance pour mise en place d'un garde champêtre
- Infos TIG

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

Le secrétaire,
Marc LALANDE